

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-004

Date de convocation : le 24 février 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 mars 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente d'Iville.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 41 Pouvoirs : 0
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – LE NEUBOURG – LE TILLEUL LAMBERT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick – Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier - Excusés LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien - Absent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Absente	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-004**

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Rapport de présentation :

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, il doit être procédé à la réalisation d'un **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**. Ce ROB sert de base au Débat d'Orientations Budgétaires qui précède le vote du budget.

A la convocation du conseil communautaire du 2 mars 2026, il a été joint le ROB de la communauté de communes du pays du Neubourg au titre de l'année 2026.

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 sur la base du ROB annexé à la présente délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5217-10-4, L2312-1, D2312-3 et L5211-1,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires et notamment l'article 1^{er},

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté et joint à la convocation du conseil communautaire du 2 mars 2026,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 23 février 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- prend acte du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

